

30 janvier
2023

#projet #jeune #financement

ÉCONOMIE - EMPLOI

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT

Avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, l'exécutif régional a placé la croissance et l'emploi au coeur de sa politique de développement économique et d'innovation. Cette priorité a été réaffirmée dans le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation avec le soutien régional à l'entrepreneuriat étudiant.

Le dispositif « Soutien à l'entrepreneuriat étudiant », permet de poursuivre la dynamique engagée ces dernières années notamment autour des pôles PEPITE et de l'étendre à d'autres initiatives portées ou menées en partenariat par les établissements d'enseignement supérieur de la région.

Le présent appel à projets vise plusieurs objectifs :

- augmenter le nombre d'entreprises créées ou reprises par des étudiants, dont une grande partie détient un haut potentiel en terme d'innovation ;
- favoriser le développement de passerelles entre l'enseignement.

Date limite de dépôt : 17 mars 2023

Pour qui ?

Les bénéficiaires de ce dispositif doivent être prioritairement :

- Des établissements d'enseignement supérieur ayant leur siège social en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Ou des associations spécialisées dans l'accompagnement à la création d'entreprise et en partenariat avec ces établissements ;

Pourquoi candidater ?

Ce dispositif permet aux bénéficiaires d'être soutenus dans leurs projets de sensibilisation, promotion, formation et accompagnement à l'entrepreneuriat étudiant.

Quelle est la nature de l'aide ?

L'aide régionale portera exclusivement sur des actions spécifiques de fonctionnement. Seules les dépenses de fonctionnement spécifique relatives à la réalisation de cette action seront donc éligibles. Le soutien financier de la Région est plafonné à 50% du montant des dépenses éligibles engagées par le bénéficiaire.

Les projets soutenus s'inscriront dans l'un des champs thématiques suivants :

- sensibilisation à la thématique de l'entrepreneuriat étudiant ;
- accompagnement à la création/reprise d'entreprise par des étudiants ;
- formation des étudiants à l'entrepreneuriat ;
- promotion de l'entrepreneuriat auprès des étudiants ;
- toute action ayant trait à la pratique, par des étudiants, d'une activité entrepreneuriale.

Quels sont les critères d'éligibilité ?

Les critères suivants sont cumulatifs :

- l'opération doit se tenir en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- l'action soutenue doit concerner l'entrepreneuriat étudiant ou contribuer à sa promotion ;
- le public visé doit être un public étudiant inscrit dans l'un des établissements d'enseignement supérieur de la région. Une attention particulière sera portée aux projets touchant un nombre élevé d'étudiants et aux projets témoignant également d'actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat, à destination des doctorants ;
- le caractère inter-établissement ou inter-campus de l'opération sera privilégié ;
- en cas de renouvellement de projet, un bilan moral et financier des actions précédentes doit obligatoirement être fourni et signé par le responsable de l'organisme ;
- le même projet émanant de porteurs différents ne pourra faire l'objet de plusieurs subventions au cours de la même année ;
- une attention particulière sera portée aux projets dont la thématique relève des priorités régionales, en particulier le plan cancer et le plan climat (et notamment les projets en lien avec l'objectif « zéro plastique en 2030 »).

Un volet spécifique dédié aux actions en lien avec le Plan climat régional « Gardons une COP d'avance » est intégré au formulaire de candidature.

Comment en bénéficier ?

Le porteur de projet déposera une demande de subvention à la Région selon le formulaire type fourni lors du lancement de l'appel à projets en complément de la candidature directement sur la plateforme de dépôt dématérialisée (le formulaire de candidature transmis lors du lancement sera rajouté en pièce-jointe sur la plateforme de dépôt).

subventionsenligne.maregionsud.fr

Une copie en version numérique du dossier déposé sur la plateforme, sera transmis à l'adresse mail suivante :

cdibidabian@maregionsud.fr

en savoir plus

Médiathèque intercommunale

Coordonnées

Caroline Dibidabian

Tél : [04 91 57 53 81](tel:0491575381)

[Voir le site internet](#)

[FAIRE MA DEMANDE](#)

[Formulaire à l'entrepreneuriat étudiant](#)

Contact

cdibidabian@maregionsud.fr